

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 14 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à SAINT MYON en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 7 juin 2022

### **Présent(e)s :**

**Titulaires :** Mmes/Mrs MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, CHANIER Roland, MOULIN François MARTIN Roland, LEMOINE Jean-Claude, Paul LASSET, CRESPO Luis, GOMICHO Michel, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Suppléant(e)s remplaçant(e)s d'un titulaire :** PARRY Evelyne

**Absents excusés :** Titulaires : HOUSIER Stéphane, LAFAYE Patrice, DESSENDIER Lionel, DOLAT Gilles, BIONNIER Cédric, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis qui donne pouvoir à Jean-Michel GALTIER, LOUP Julie, CHASSAGNE Eugène qui donne pouvoir à Luis CRESPO, SECOND Jérôme, COLLARDEAU Laurent, SALGUES Julien, MICHEL Didier, FRADIER Alain qui donne pouvoir à Arnaud FOURNET-FAYARD ;

Le quorum est atteint selon l'article 10 V de la loi n°2021-1465 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire du 10 novembre 2021.

Présents : 13 dont 13 ayant droit de vote + 3 pouvoirs = 16 voix

### **ORDRE DU JOUR**

- Présentation du nouveau technicien du syndicat, Gaël FAYE
- Attribution du marché subséquent n°9 de l'accord-cadre 2018-2022 pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites à Chambaron/Morge (Cellule – passage sous le Chambaron)
- Programme de travaux 2022 : développement de la supervision sur les ouvrages du syndicat – Approbation du projet révisé et demande de subventions
- Questions diverses

Bien que n'étant pas à l'ordre du jour, Monsieur le Président propose à l'assemblée de rajouter les points suivants :

- remboursement des frais kilométriques du technicien
- devis pour la campagne d'analyses des Rejets Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE)

Monsieur le Président demande l'approbation des membres présents pour inclure ce point à l'ordre du jour. Approuvé à l'unanimité

**Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 12 avril 2022.**

**Désignation du secrétaire de séance :** ...Jean-Claude LEMOINE.....

**Décisions prises par le Président par délégation du conseil syndical (délibération du 08/09/2020) :**

- aucun

● **Présentation du nouveau technicien du syndicat, Gaël FAYE**

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de l'embauche de Gaël FAYE au poste de technicien à temps plein du syndicat.

Gaël FAYE était employé chez SEMERAP en charge du secteur du syndicat pour l'assainissement, et notamment de la station d'épuration des Martres/Morge. Il est embauché pour un CDD de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022.

Il est basé dans les locaux de Joze avec le secrétariat.

Ses missions sont : suivi des chantiers de travaux, montage et chiffrage des projets de travaux, suivi du contrat de DSP avec Semerap, suivi des conventions avec lotisseurs, aide pour l'encaissement des P.A.C., interface avec les communes, etc...

● **Attribution du marché subséquent n°9 de l'accord-cadre 2018-2022 pour les travaux d'élimination des eaux claires parasites à Chambaron/Morge (Cellule – passage sous le Chambaron)**

(délibération 2022/1406/01)

La consultation pour l'attribution du marché subséquent n°9 (travaux d'élimination des eaux claires parasites à Chambaron/Morge - Cellule – passage sous le Chambaron) s'est déroulée selon les étapes suivantes :

♦ Consultation des 3 entreprises attributaires du marché « accord-cadre » : SADE, SOGEA et ROBINET

♦ Ces 3 entreprises attributaires ont remis leur offre dans les délais impartis et après analyse et examen des offres par le maître d'oeuvre, les membres de la CAO réunis ce jour pour avis ont retenu l'offre de l'entreprise suivante :

- .....SADE.....

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité décide :

- de suivre l'avis de la CAO du 14 juin 2022

- d'autoriser le Président à signer le marché subséquent n°9 pour les travaux cités avec l'entreprise attributaire.....SADE.....

● **Programme de travaux 2022 : développement de la supervision sur les ouvrages du syndicat – Approbation du projet révisé et demande de subventions**

(délibération 2022/1406/02)

Actuellement, une partie des ouvrages du syndicat (postes de relèvement, déversoirs d'orage et station d'épuration) sont équipés d'un système de télégestion permettant une « autosurveillance », raccordé à un poste de supervision géré par SEMERAP.

Certains ouvrages ne sont pas encore équipés, notamment ceux issus de la récente adhésion des communes d'Artonne et de St Myon.

Le projet présenté aujourd'hui va permettre au syndicat :

- de développer et compléter la télégestion sur l'ensemble des ouvrages,

- de se doter d'un superviseur indépendant installé dans les locaux du syndicat à Joze, hébergé dans un Datacenter dont le stockage sera mutualisé avec celui du SIAEP de Basse Limagne, et qui sera rendu accessible à distance pour les besoins de l'exploitation Semerap

La maîtrise d'œuvre de ce projet est confiée au bureau d'études EGIS EAU, avec une collaboration de l'entreprise SCATE.

Une première version du projet a été présentée et approuvée en conseil syndical du 5 octobre 2021 (délibération n°2021/0510/07) pour un montant total de 68 800 € HT.

Des modifications importantes ont été apportées car la solution technique envisagée dans le projet initial n'était pas réalisable, donnant lieu à une nouvelle version d'un montant total supérieur.

Le montant total HT **estimé du projet révisé** s'élève à :

<b>DEVELOPPEMENT DE LA SUPERVISION EQUIPEMENTS D'AUTOSURVEILLANCE</b>	<b>Montant HT en €</b>
Travaux	72 000,00
Ingénierie, maîtrise d'oeuvre	6 500,00
Frais de publicité, reprographie	500,00
Essais, contrôles	1 000,00
Divers et imprévus	2 000,00
<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>82 000,00</b>

Ces travaux feront l'objet d'une nouvelle demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au Conseil Départemental, selon cet estimatif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité décide :

✓ d'approuver le projet révisé de développement de la télégestion des ouvrages du Syndicat, et d'acquisition d'une supervision, dans le cadre du programme de travaux 2022

✓ d'autoriser Monsieur le Président à modifier les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental, et à signer tous les documents nécessaires.

✓ la présente délibération annule et remplace la délibération antérieure n°2021/0510/07.

### ● **Remboursement des frais kilométriques du technicien**

(délibération 2022/1406/03)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que le technicien est amené à utiliser son véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels, en l'absence du véhicule de service mis à sa disposition.

Il propose que les frais kilométriques des déplacements soient pris en charge par le Syndicat, selon le barème kilométrique en vigueur dans la fonction publique.

Les déplacements s'entendent du lieu de travail (bureau) au lieu de convocation lorsqu'ils sont réalisés pendant le temps de travail mais également du domicile au lieu de travail ou de convocation lorsque l'agent est amené à venir sur un lieu de travail en dehors de son planning hebdomadaire (Conseil Syndical, réunions de travail, ...).

Les crédits nécessaires ont été inscrits au BP 2022, en prévision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité approuve la proposition de remboursement des frais kilométriques du technicien en l'absence du véhicule de service ;

● **Commande pour la campagne 2022 d'analyses des Rejets Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) et demande de subventions**

*(délibération 2022/1406/04)*

Dans le cadre de la nouvelle note technique du 24 mars 2022, relative à la recherche de micropolluants (Campagne RSDE) dans les eaux brutes d'entrée de station, dans les eaux usées traitées en sortie de station et dans les boues ;

En application de l'arrêté préfectoral d'autorisation de la station d'épuration des Martres/Morge ;

Une campagne d'analyses des RSDE de la station d'épuration des Martres/Morge est à faire en 2022/2023. La précédente a eu lieu en 2020. La suivante sera exigée en 2027/2028.

Suite à la consultation de 3 laboratoires compétents dans le domaine, Monsieur le Président propose de retenir l'offre du bureau d'études CTC pour un montant de 21 805,10 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité décide de :

- retenir la proposition du laboratoire CTC pour remplir la mission d'analyses des Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) de la station d'épuration des Martres/Morge pour la campagne 2022

- demander à Monsieur le Président de solliciter une aide de l'Agence de L'Eau Loire Bretagne

- autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs, après avoir reçu les autorisations nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau.

### **QUESTIONS DIVERSES**

★ Avancement de l'étude diagnostique-schéma directeur : étude en cours par EGIS.

Le programme de travaux du schéma directeur est en phase de finalisation, pour présentation aux financeurs dans l'été.

★ Avancement des zonages d'assainissement des communes

Les communes doivent valider les zonages mis à jour suite aux réunions de travail qui se sont tenues en mairie. A ce jour, nous sommes dans l'attente de la validation de 4 communes. Leurs délégués en sont informés.

★ Visite du technicien dans chaque commune - rencontre avec les élus

Gaël FAYE prendra rendez-vous pour se présenter auprès des maires et adjoints de chaque commune.

★ Projet de lotissement Le Pré Chabry à Beauregard-Vendon

Une extension importante du réseau d'assainissement est prévue pour alimenter le projet de lotissement en gravitaire avec raccordement sur le poste de relèvement existant. Cette solution évite l'installation d'un autre poste de relèvement, initialement prévu par le lotisseur Assemblia.

L'extension devrait être réalisée avec les travaux d'aménagement du lotissement, en groupement de commandes avec Assemblia.

★ Proposition d'accord-cadre en groupement de commandes avec les communes du syndicat

Les travaux d'assainissement du syndicat sont réalisés par le biais d'un accord-cadre pour lequel 3 entreprises sont attributaires. Cet accord-cadre arrive à échéance en septembre 2022, d'où la nécessité d'en lancer un nouveau.

Il est évoqué l'idée de proposer aux communes de former avec le syndicat un groupement de commandes pour étendre l'accord-cadre aux travaux d'eaux pluviales voire d'enfouissement des réseaux secs, en plus des réseaux d'assainissement.

Un accord-cadre englobant l'ensemble de ces travaux permettrait aux communes de consulter les entreprises attributaires pour leurs travaux de pluvial et réseaux secs.

Un exposé avec un projet de convention de groupement de commandes sera organisé auprès des communes.